



REGLEMENT PARTICULIER SUPPLEMENTARY REGULATIONS



56 56e anniversaire **16 > 18 MAI 2013**
GIRU di CORSICA
TOUR DE CORSE



SERVIZIU COMPETITIONI ANHEARD

Partenaires officiel



www.fiaerc.com

Tour de Corse Automobile

16-18 mai 2013

Sommaire

pages

ART 1 - INTRODUCTION	
ART 2 - ORGANISATION	
ART 3 - PROGRAMME	
ART 4 - ENGAGEMENTS	
ART 5 - ASSURANCE	
ART 6 - PUBLICITE ET IDENTIFICATION	
ART 7 - PNEUMATIQUES	
ART 8 - CARBURANT	
ART 9 - RECONNAISSANCES	
ART 10 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	
ART 11 - VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE	
ART 12 - AUTRES PROCEDURES	
ART 13 - IDENTIFICATION DES OFFICIELS	
ART 14 - PRIX	
ART 15 - VERIFICATIONS FINALES	

Annexes

Annexe I - ITINERAIRE	
Annexe II - PROGRAMME DES RECONNAISSANCES	
Annexe III - CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	
Annexe IV - NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE	
Annexe V - COMBINAISONS, CASQUES ET EQUIPEMENTS SECURITE	

ART 1- INTRODUCTION

1.1 - Règlement

Le **56^e Tour de Corse Automobile** sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Régionaux de la FIA 2013 (FIA-RSCRR), au Règlement Sportif National qui est conforme au règlement de la FIA et au présent Règlement Particulier (RP).

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Des informations supplémentaires seront publiées dans le Guide du Rallye, publié le 22 avril 2013.

Le Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Régionaux de la FIA 2013 (FIA-RSCRR), est disponible sur le site web <http://www.fia.com>

1.2 - Revêtement route

Asphalte

1.3 – Distance totale ES et distance totale itinéraire

Distance totale ES : 248,08 km

Distance totale itinéraire : 927,20 km

ART 2 - ORGANISATION

2.1 - Titres FIA pour lesquels le 56^e Tour de Corse Automobile compte

- Championnat Europe des Rallyes FIA pour Pilotes et Copilotes
- Championnat Europe des Rallyes FIA pour Equipes
- Championnat ERC FIA 2WD pour Pilotes et Copilotes
- Championnat ERC FIA 2WD pour Equipes
- Coupe ERC FIA voiture Production pour Pilotes et Copilotes
- Coupe ERC FIA voiture Production pour Equipes

2.2 - Numéros de visa – FIA et ASN

- N° visa FIA : 5CER/070313 en date du 07/03/2013
- N° visa FFSA : 82 en date du 25/03/2013
- N° visa CRSAC : 01/Inter2013 en date du 17/02/2013

2.3 – Contacts organisateur

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile.
(ASACC Tour de Corse)

Secrétariat Permanent (jusqu'au mardi 14 mai 20h00) :

Immeuble les 3D

Chemin de Cacalovo

BP 874 – 20192 Ajaccio Cedex 4.

Téléphone : +33 (0)4 95 23 62 60

Fax : +33 (0)4 95 23 62 69

E-mail : tdc.asacc@orange.fr

Website : <http://www.asacc.fr>

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 09h00/12h00 - 14h00/18h00

2.4 - Comité d'organisation

Bureau Permanent :

Directeur du Rallye & Marketing :	Christian LECA	chleca@wanadoo.fr
Relations avec les Teams :	Vincent LAVERNE	vlaverne@club-internet.fr
Communications :	Hélène LARIVIERE	helene@com4best.com
Responsable sécurité :	Catherine BAILE	tdc.asacc@orange.fr
Responsable sportif :	Nathalie DAURES	tdc.nath@orange.fr
Responsable technique :	Laurent FABRE	tdc.laurent@orange.fr

Comité Directeur ASACC Tour de Corse

Président	Christian LECA
Vice-président	Jean RASORI
Secrétaire Général	Yves COLOMBANI
Secrétaire Général Adjoint	Stéphanie CACCAVELLI
Trésorier	Catherine BAILE
Trésorier Adjoint	Guy FIORI
Membres du Comité Directeur	Antoine CRISTINI Nathalie DAURES Vincent GIACOMO Jean LUISI Pierre OGGIANO Pierre PEIRETTI Alphonse POLETTI Nathalie SICART André VARALDO

2.5 – Commissaires Sportifs

Président du Collège des Commissaires	Hans-Cristopher MEHMEL (GER)
Membres	Dietmar HINTEREGGER (AUT)
	X
Secrétaire	Anne Marie DE DONDER (BEL)

2.6 – Observateurs et délégués FIA

Observateur FIA	Jean-Pierre TARDENT (CHE)
Délégué Technique FIA	Karl-Heinz GOLDSTEIN (GER)

2.7 - Principaux Officiels

Directeur de Course	Gilbert GIRAUD
Directeurs de Course Adjoints PC Course	Gérard GHIGO Antoine CASANOVA
Directeurs de Course Adjoints Itinérants	Michel LAROULANDIE Jean-Louis GACHINARD
Directeur de Course Adjoint Tricolore	Catherine BAILE
Assistants de la direction de course	Pierre AGERON Maurice TALON
Délégués de la direction de course sur les ES	Noël BASTIANAGGI Christian CAÑADA Pierre BOI
Secrétaire de la Direction de Course	X
Responsable Sécurité	Jean-Louis GACHINARD

Responsable Sécurité Adjoint Commissaires Techniques	Robert CIANELLI Michel RAMU (Resp.) Jean CAMPANA Jean-Baptiste CASANOVA Philippe FABIANI Bertrand FRANCOU Thierry GARBI Lismond LAMBERT Daniel LAPIQUE Jean-Gérard MUZI
Chargés Relations avec les Concurrents	Simone SCHLEIMER (Resp.) Sophie ARGELES
Juges de faits	Claude COURET Jacques PAOLI
Médecin Chef de la Course Adjoint au Médecin Chef	Dr Paul COMBETTE X
Secrétaire du Meeting	Jean RASORI
Attachée de Presse Nationale	Hélène LA RIVIERE
Coordinateur des Parcs d'Assistance	Laurent FABRE

2.8 - Emplacement du PC et coordonnées

PC du Rallye :

Ajaccio : Best Western Amirauté - Route de Sartène - 20090 Ajaccio.

41°55.965' N / 008°45.370' E

Mercredi 15 mai 08h00 - 22h00

Jeudi 16 mai 08h00 - 22h00

Vendredi 17 mai 06h30 - 24h00

Samedi 18 mai 07h45 - 23h00

PC satellite :

Calvi : Hôtel Mariana - Av Santa Maria - 20260 Calvi.

42°33.870' N / 008°45.185' E

Mercredi 15 mai 08h00 - 22h00

Jeudi 16 mai 08h00 - 22h00

Vendredi 17 mai 06h30 - 10h30

E-mail : tdc.asacc@orange.fr .Website : <http://www.asacc.fr>

Panneaux officiels d'affichage (POA) : hall d'entrée des sites ci-dessus.

Panneaux d'informations (PI) : Parcs de Regroupement de Corte Citadelle & Ajaccio Aéroport

ART 3 - PROGRAMME

3.1 - Programme avant la semaine du Rallye

Lundi 11 mars

Publication du Règlement Particulier (website)
Ouverture des engagements

Lundi 22 avril

Publication du Rallye Guide (website)
Publication du Road Book

Samedi 27 avril

24h00

Clôture des engagements
Clôture des commandes de services spécifiques pour les Parcs d'Assistance

Jeudi 2 mai

Publication de la liste des engagés (sous réserve d'accord FIA)

3.2 - Programme de la semaine du Rallye

Lundi 13 mai

18h00 - 21h00

Distribution des documents pour les Reconnaissances
Best Western Amirauté - Ajaccio

Mardi 14 mai

07h30-09h30

Distribution des documents pour les Reconnaissances
Best Western Amirauté - Ajaccio

09h00-19h30

Reconnaissances - Selon le programme de l'Annexe II RP.

20h00

Fermeture du secrétariat permanent d'Ajaccio

Mercredi 15 mai

07h30 - 20h00

Reconnaissances - Selon le programme de l'Annexe II RP

07h30 - 21h00

Ouverture du parc d'assistance officieux - Terrain entrée ville - Calvi

08h00 - 20h00

Ouverture du secrétariat - Hôtel Mariana - Calvi

Ouverture du PC du Rallye – Best Western Amirauté - Ajaccio

Ouverture du PC Satellite – Hôtel Mariana - Calvi

10h00 - 17h00

Ouverture du Centre d'Accréditation pour les médias -
Hôtel Mariana - Calvi

18h00 - 20h00

Vérifications administratives, distribution du matériel (n° de course, plaques) et distribution des systèmes de suivi de sécurité - Hôtel Mariana - Calvi

Jeudi 16 mai

07h30 - 23h00

Ouverture du parc d'assistance officieux - Calvi

07h45 - 12h45

Vérifications administratives et distribution du matériel (n° de course, plaques) et distribution des systèmes de suivi de sécurité - Hôtel Mariana - Calvi

08h00 -10h30

Marquages et plombages Techniques : sur rendez-vous -
Parc d'assistance officieux - Calvi

08h00 - 14h00

Vérifications techniques des voitures : sur convocation -
Parc d'assistance officieux - Calvi

08h00 - 22h00

Ouverture du PC du Rallye - Best Western Amirauté - Ajaccio

Ouverture du PC Satellite - Hôtel Mariana - Calvi

09h00 - 23h00

Ouverture du Centre Média - Hôtel Mariana - Calvi

12h30

Heure limite pour retour feuille pointage reconnaissances – Hôtel Mariana - Calvi

15h00 Briefing des pilotes d'hélicoptères – Aéroport - Calvi
 15h30 Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs -
 Hôtel Mariana - Calvi
 16h00 - 20h00 Ouverture du Parc d'Assistance de Corte - Aérodrome - RN 200 - Corte
 17h00 Publication de la liste de départ pour la Cérémonie de Départ et pour la
 1ère étape - POA - Best Western Amirauté Ajaccio & Hôtel Mariana -
 Calvi
 19h30 Conférence de Presse d'avant Rallye - Hôtel Mariana - Calvi
 20h30 Cérémonie de Départ - Place de la Citadelle - Calvi

Vendredi 17 mai

05h30 - 11h00 Ouverture du parc d'assistance officieux - Calvi
 06h15 - 07h15 Mise en Parc Fermé de Départ des véhicules : sur convocation -
 Citadelle - Calvi
 06h30 - 10h30 Ouverture du PC Satellite - Hôtel Mariana - Calvi
 06h30 - 22h00 Ouverture du Parc d'Assistance de Corte - Aérodrome - RN 200 - Corte
 06h30 - 24h00 Ouverture du PC du Rallye - Best Western Amirauté - Ajaccio
 07h30 - 21h00 Ouverture du Centre Média - Musée - Corte
 07h45 Départ de la 1^{ère} étape «Calvi - Corte - Ajaccio» - Parc Fermé de la
 Citadelle - Calvi
 20h00 - 00h30 Ouverture du Parc d'Assistance d'Ajaccio - Aéroport - Ajaccio
 22h45 Publication de la liste de départ pour la 2^e étape - POA - Best Western
 Amirauté - Ajaccio
 23h00 Arrivée de la 1^{ère} étape - Parc Fermé - Place du Diamant - Ajaccio

Samedi 18 mai

07h00 - 22h30 Ouverture du Parc d'Assistance d'Ajaccio - Aéroport - Ajaccio
 07h45 - 23h00 Ouverture du PC du Rallye - Best Western Amirauté - Ajaccio
 07h45 - 23h15 Ouverture Centre Média - Best Western Amirauté - Ajaccio
 09h15 Départ de la 2^{ème} étape «Ajaccio - Ajaccio» - Parc Fermé - Place du
 Diamant - Ajaccio
 19h45 Arrivée du Rallye - Place du Diamant - Ajaccio
 20h00 Podium - Remise des Prix - Place du Diamant - Ajaccio
 20h15 Conférence de Presse d'après Rallye - Espace Diamant - Place du
 Diamant - Ajaccio
 20h30 Vérifications finales - Peugeot - Garage du Golfe - Ajaccio
 22h00 Heure limite de restitution des systèmes de suivi de sécurité - Rally HQ
 - Best Western Amirauté - Ajaccio
 22h00 Publication du classement final provisoire - POA - Best Western
 Amirauté - Ajaccio
 (*) Publication du classement final officiel - POA - - Best Western
 Amirauté - Ajaccio
 (*) 30 mn après affichage du classement final provisoire

ART 4 - ENGAGEMENTS

Un concurrent ayant adressé une demande d'engagement ne pourra se considérer comme engagé définitivement qu'après avoir reçu confirmation officielle par écrit de l'organisation.

4.1 - Date de clôture des engagements

Samedi 27 avril 2013 à 24h00.

4.2 - Procédure d'engagement

Toute personne souhaitant participer au **56^e Tour de Corse Automobile** doit retourner le formulaire d'engagement dûment complété au Secrétariat Permanent de l'organisation (voir adresse Art. 2.3) avant la date limite de clôture (cachet de la poste faisant foi). Si cette demande est envoyée par télécopie ou e-mail, l'original doit parvenir à l'organisateur dans les cinq jours suivants la clôture des engagements.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement,
- d'une autorisation délivrée par leur Autorité Sportive Nationale pour les pilotes et concurrents étrangers,
- de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation du véhicule,
- de la photocopie de la licence internationale du concurrent,
- des photocopies des licences internationales des deux membres de l'équipage,
- des photocopies des permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- d'une lettre du propriétaire de la voiture autorisant le pilote à conduire la dite voiture pendant l'épreuve (si nécessaire),
- de la photocopie du passeport technique de la voiture pour les concurrents français,
- de la photocopie du titre de circulation de la voiture ou titre de propriété.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'aux vérifications administratives.

4.3 - Nombre de concurrents acceptés et classes

4.3.1 - Le nombre maximum d'engagés est fixé à **80** voitures.

4.3.2 - Classes

Classes	Groupes
2	S2000-Rallye : moteur de 1,6 T une bride de 30 mm
	S2000-Rallye : 2.0 atmosphérique
	Groupe R4
	Groupe R5
3	Voitures de groupe N plus de 2000cc (actuelle N4)
4	Voitures RGT
5	Voitures de groupe A (plus de 1600cc et jusqu'à 2000cc)
	Super 1600
	R2C (plus de 1600cc et jusqu'à 2000cc)
	R3C (plus de 1600cc et jusqu'à 2000cc)
	R3T (jusqu'à 1620cc / nominal)
6	R3D (jusqu'à 2000cc / nominal)
	Voitures de groupe A (plus de 1400cc et jusqu'à 1600cc)
	R2B (plus de 1400cc et jusqu'à 1600cc)
7	Kit car (plus de 1400cc et jusqu'à 1600cc)
	Voitures de Groupe A jusqu'à 1400cc
8	kit car jusqu'à 1400cc
	Voitures de groupe N plus de 1600cc et jusqu'à 2000cc
9	Voitures de groupe N plus de 1400cc et jusqu'à 1600cc
	R1b (plus de 1400cc et jusqu'à 1600cc)
10	Voitures de groupe N jusqu'à 1400cc
	R1A (jusqu'à 1400cc)

-Un passeport technique FIA est obligatoire pour les S2000, R5, Super 1600 et RGT.

4.4 - Droits d'engagements et packages

4.4.1. Droits d'engagements

A - Engagement supporté par un Team / Autre entité légale / Pilote prioritaire FIA

- concurrent aidé, financièrement ou techniquement, par un team enregistré ERC ou un de leurs représentants officiels.
- concurrent autre que le pilote ou le copilote,
- pilote figurant sur la liste des pilotes prioritaires rallyes régionaux FIA 2013.

Avec la publicité facultative Organisateur : 2.500 € TTC (2.090,30 € HT + 19.6% TVA)

Sans la publicité facultative Organisateur : 4.500 € TTC (3.762,54 € HT + 19.6% TVA)

B - Engagement amateur :

- le concurrent est le pilote ou le copilote,
- ni le pilote, ni le copilote ne figurent sur la liste des pilotes prioritaires rallyes régionaux FIA 2013,
- le concurrent ne reçoit pas d'aide d'un team enregistré ERC, ou d'un de leurs représentants officiels.
- La voiture n'est pas la propriété d'un team enregistré ERC, ou d'un de leurs représentants officiels,

Avec la publicité facultative Organisateur : 1.800 € TTC (1.505,02 € HT + 19.6% TVA)

Sans la publicité facultative Organisateur : 3.800 € TTC (3.177,26 € HT + 19.6% TVA)

4.4.2 - Packages

Les droits d'engagement comprennent :	<u>A</u>	<u>B</u>
- autocollant «RECONNAISSANCES»	1	1
- jeu de numéros de compétition	1	1
- jeu d'autocollants ERC	1	1
- autocollant «ASSISTANCE»	2	1
- autocollant «AUXILIAIRE»	1	1
- badge « TEAM »	2	2
- badge « REFUELING »	2	2
- badge « MECANICIEN »	6	4
- badge « VIP/GUEST »	10	4
- carte routière	3	1
- programme officiel	2	1
- road book (*)	2	1

(*) Les Road Books pourront être envoyés sur demande écrite adressée au secrétariat de l'organisation pour tout concurrent régulièrement engagé, contre la somme de 30 € pour les frais d'expédition.

Le Règlement Particulier et le Rallye Guide seront téléchargeables sur le site :

[http : www.asacc.fr](http://www.asacc.fr)

Service parcs :	<u>A</u>	<u>B</u>
- eau»	x	-
- électricité	x	-
- wi-fi	x	-
Documents supplémentaires :		
Autocollants « Assistance » :	240 € TTC	
Autocollants « Auxiliaire » :	500 € TTC	
Road-book :	100 € TTC	

4.5 - Modes de paiement

Par chèque ou virement (justificatif obligatoire) au nom de : **ASACC Tour de Corse**

Banque	Société Générale
Domiciliation	Ajaccio (00251)
R.I.B	30003 00251 00037269277 59
IBAN	FR76 3000 3002 5100 0372 6927 759
Code Swift (BIC)	SOGEFRPP

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif du virement doit être envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements

4.6 - Remboursements

Les droits d'engagements seront remboursés :

- à 100% aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- à 100% au cas où le **56^eTour de Corse Automobile** n'aurait pas lieu,
- à 50% aux concurrents ayant déclaré forfait par écrit avant la date de clôture des engagements,
- dans tous les autres cas, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

ART 5 - ASSURANCE

Conformément à la réglementation générale française des épreuves et compétitions sportives se déroulant sur la voie publique, l'Organisateur contractera une police d'assurance auprès d'une société agréée.

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers.

L'assurance prendra effet à l'ouverture des vérifications administratives et cessera à la fin du rallye ou dès le retour de la voiture au parc d'assistance le plus proche et par l'itinéraire le plus court en cas d'abandon, d'exclusion ou de mise hors course (sans toutefois que cela ne puisse excéder la fin du rallye).

Les conditions générales de la police stipuleront notamment que la garantie est accordée jusqu'à concurrence de six millions cent mille euros (6.100.000 €) par sinistre, en ce qui concerne les dommages corporels, jusqu'à concurrence de cinq cent mille euros (500.000 €) par sinistre en ce qui concerne les dommages matériels.

En cas d'**accident**, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit au plus tard dans les 3 jours à l'organisateur.

En cas de **dépannage** dans une épreuve spéciale ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

Les **véhicules d'assistance et/ou auxiliaires**, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au Rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de l'organisateur et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires. Il en est de même des véhicules avec lesquels les concurrents participent aux **reconnaisances**, même s'ils sont répertoriés par un numéro ou porteurs d'un signe distinctif du Rallye.

ART 6 - PUBLICITE ET IDENTIFICATION

6.1 - Publicité - Voir Annexe IV RP

6.1.1 - Restrictions

Toute propagande ou publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac/alcool ou des produits du tabac/alcool ainsi que toute distribution gratuite sont interdites (Art 2 Loi n° 91-32 du 10/01/1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme).

6.1.2 - Publicité ERC

La publicité ERC sera apposée sur toutes les voitures de course aux emplacements décrits ci-dessous (voir Annexe IV RP) :

- **une bande sur le pare-brise,**
- **une bande sur la lunette arrière,**
- **sur les deux rétroviseurs extérieurs,**

6.1.3 - Publicité de l'Organisateur

a) Publicité obligatoire : sera communiquée par un additif avant la date de clôture des engagements.

b) Publicité facultative : sera communiquée par un additif.

6.2 - Numéros de course et identification

6.2.1 - L'organisateur fournira à tous les concurrents les numéros de course et les plaques de rallye conformes à l'Art.18.FIA-RSCRR. Les plaques et les numéros de compétition doivent figurer sur les voitures pendant toute la durée de la compétition.

Le non-respect de cette réglementation entraînera une pénalité de 200 € par infraction relevée.

6.2.2 - Les concurrents ne pourront présenter leur véhicule aux vérifications techniques qu'après avoir apposé les plaques de rallye, les panneaux de compétition, la publicité obligatoire et la publicité facultative le cas échéant.

Identification de la voiture : voir Annexe IV RP.

6.2.3 - **Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes** (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés des 14 & 28 mars 2012), **l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.**

Le n° d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que n° de course.

Sa validité est limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

(voir dimensions des n° d'identification et positionnement à respecter en Annexe IV RP)

Cette règle s'applique aussi aux voitures immatriculées à l'étranger.

ART 7 - PNEUMATIQUES

7.1 - Pneus à utiliser durant le rallye

Le nombre de pneus n'est pas limité. Tous les pneus utilisés doivent être facilement disponibles dans le commerce et conformes à l'Art. 60 et à l'Annexe V § B&C du FIA-RSCRR.

Il est interdit de changer des pneus entre les parcs d'assistance excepté s'il s'agit des roues de secours embarquées dans le véhicule. Ces changements ne peuvent alors être effectués que par le pilote et/ou le copilote.

Seuls les pneus marqués peuvent être utilisés pendant le rallye.
Les zones de marquage des pneumatiques seront indiquées dans le road-book.

L'utilisation d'un système anti-crevaison (type ATS ou autre) est interdite.

7.2 - Pneumatiques pendant les reconnaissances

Voir Art. 25.2 FIA-RSCRR

ART 8 - CARBURANT

Il n'y aura pas de fournisseur de carburant unique imposé.

Distribution pendant le rallye

Les ravitaillements en carburant ne peuvent être effectués que dans les zones de refueling (RZ) ou dans les stations-service situées sur l'itinéraire et stipulées dans le Road-Book.

Dans toutes ces zones, toute forme d'assistance est interdite à l'exception du ravitaillement en carburant de la voiture.

Zones de refueling (RZ) :

Le ravitaillement en carburant doit être effectué par l'équipage ou par le personnel d'assistance du concurrent (2 personnes maxi) (voir Art. 58.2.7 FIA-RSCRR).

Dans ce dernier cas, il est recommandé que le personnel d'assistance porte des vêtements ignifugés (Art. 58.2.3 FIA-RSCRR), à défaut il est obligatoire de porter au minimum des vêtements recouvrant les bras et les jambes (shorts et t-shirt interdits).

Stations-service stipulées dans le Road-Book :

Le ravitaillement peut aussi être effectué dans les stations-service situées sur l'itinéraire et stipulées dans le Road-Book pour les concurrents utilisant l'essence du commerce.

Dans ce cas la présence du personnel d'assistance du concurrent **est interdite**.

Seul le carburant délivré à la pompe de ces stations peut être utilisé : ce carburant doit être mis directement dans le réservoir de la voiture de course.

Seul le carburant sans Plomb 95 est disponible dans les stations-service en Corse (pas de sans Plomb 98).

ART 9 - RECONNAISSANCES

Voir Art. 25 FIA-RSCRR

9.1 - Procédure d'inscription

Les documents nécessaires pour les reconnaissances seront à la disposition des concurrents, régulièrement engagés, le lundi 13 mai de 18h00 à 21h00, et le mardi 14 mai de 07h30 à 09h30 à l'Hôtel Best Western Amirauté - Ajaccio.

Il sera remis à chaque équipage un autocollant "Reconnaissances" et une feuille de pointage spécifique.

L'autocollant doit obligatoirement être apposé sur le véhicule de reconnaissance, au milieu et en haut du pare-brise.

La feuille de pointage doit obligatoirement être présentée au contrôleur du départ de chaque épreuve spéciale (porteur d'une chasuble) pour pouvoir pénétrer sur le parcours de l'épreuve spéciale. A l'issue des reconnaissances **cette feuille de pointage doit être rapportée aux Vérifications Administratives (Hôtel Mariana – Calvi) avant le jeudi 16 mai 12h30.**

9.2 - Restrictions particulières et/ou nationales – Limitation de vitesse sur les épreuves spéciales

Programme

Les reconnaissances s'effectueront les mardi 14 et mercredi 15 mai selon le programme détaillé dans l'Annexe II RP.

Les concurrents pourront effectuer ces reconnaissances dans l'ordre de leur choix, dans le respect du programme détaillé. En aucun cas les épreuves spéciales ne peuvent être parcourues dans le sens inverse du rallye.

Toutes reconnaissances en dehors de cette période sont interdites.

Deux passages maximum sont autorisés pour chaque concurrent dans chaque épreuve spéciale. Lorsqu'une épreuve spéciale est utilisée plusieurs fois, elle doit être considérée comme une seule du point de vue des reconnaissances.

Tout équipage contrevenant ne sera pas autorisé à prendre le départ du rallye.

Les reconnaissances ne peuvent être effectuées qu'avec des voitures répondant aux spécifications définies à l'Art.25 FIA-RSCRR.

Il est rappelé que les reconnaissances s'effectuent sur routes ouvertes à la circulation.

Etant donné qu'il s'agit de reconnaissances et non d'essais :

- **le Code de la Route doit être intégralement respecté,**
 - **la sécurité et les droits des autres usagers doivent être respectés à tout moment**
 - les voitures de reconnaissances doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la loi, aucune responsabilité ne pouvant être imputable aux organisateurs en cas d'accident.
- Toute infraction au Code de la Route et aux règles des reconnaissances constatée sera transmise au Collège des Commissaires Sportifs qui prendra toutes décisions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concurrent.

ART 10 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

10.1 - Documents à présenter

- licence internationale de concurrent,
- licences internationales de compétition des pilotes et copilotes,
- permis de conduire des pilotes et copilotes,
- carte d'identité ou passeport des pilotes et copilotes,
- autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers,
- documents d'immatriculation de la voiture ou titre de propriété,
- fiche d'homologation de la voiture,
- passeport technique de la voiture (pour les concurrents français),
- autorisation du propriétaire de la voiture pour son utilisation pendant le rallye (si nécessaire).

Les concurrents doivent avoir terminé les vérifications administratives avant de présenter leur voiture aux vérifications techniques

10.2 – Horaires (sur convocation)

Mercredi 15 mai 18h00 / 20h00

Jeudi 16 mai 07h45 / 12h45

Hôtel Mariana - Av Santa Maria - 20260 Calvi

ART 11 - VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1 - Lieu et horaire des vérifications techniques

11.1.1 - Les vérifications techniques se dérouleront le jeudi 16 mai de 08h00 à 14h00 au parc d'assistance officieux de Calvi, sur convocation

11.1.2 - Marquages et plombages

En application de l'Art. 63.3 FIA-RSCRR (transmissions), les pilotes prioritaires FIA et ERC auront leurs pièces limitées et donc marquées. D'autres pilotes pourront avoir leurs pièces limitées et marquées à la discrétion du Directeur de Course.

Les marquages et plombages seront effectués au parc d'assistance officieux de Calvi le jeudi 16 mai de 08h00 à 10h30 sur rendez-vous.

11.1.3 - Identification

Les voitures doivent être présentées aux vérifications techniques avec les plaques de Rallye, les numéros de compétition, la publicité ERC et l'éventuelle publicité facultative apposés (voir annexe IV RP). Les voitures ne se conformant pas à cette obligation ne seront pas vérifiées.

11.2 - Bavettes

L'utilisation des bavettes est autorisée (mais non obligatoire) conformément à l'Art.252.7.7 de l'Annexe J du Code Sportif de la FIA.

11.3 – Films sur les vitres

L'utilisation de films argentés ou fumés en conformité avec l'Art. 253.11 de l'Annexe J du Code Sportif de la FIA est autorisée

11.4 - Equipement de sécurité des concurrents

Tous les équipements vestimentaires, y compris les casques et les Hans, prévus d'être utilisés pendant le rallye doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité au Chapitre III de l'Annexe L sera contrôlée. (voir Annexe V RP)

11.5 - Bruit

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder 100 dB à 75% du régime moteur maximum.

11.6 - Exigences nationales spécifiques

Chaque voiture concurrente doit être équipée d'un triangle réfléchissant et de deux gilets réfléchissants.

Deux coupe-ceintures doivent être en permanence à bord. Ils doivent être facilement accessibles par le pilote et le co-pilote installés dans leurs sièges avec leurs harnais bouclés (Art.253.6 Annexe J)

11.7 - Système de suivi de sécurité

Chaque voiture concurrente doit être équipée d'un système de suivi de sécurité.

Une caution de 200 € sera demandée lors de la distribution du matériel.
Les instructions de montage seront précisées dans le Guide du Rallye.
L'installation sera contrôlée aux Vérifications Techniques.

Distribution : aux Vérifications Administratives - Hôtel Mariana - Calvi
mercredi 15 mai 18h00 / 20h00
jeudi 16 mai 07h45 / 12h45

Restitution : Rally HQ – Best Western Amirauté - Ajaccio
samedi 18 mai avant 22h00

Le démontage des système de suivi de sécurité sera autorisé dans le dernier Parc d'Assistance (SP E Ajaccio airport).

En cas d'abandon définitif en cours d'épreuve le système de suivi de sécurité doit être restitué au Rally HQ avant le samedi 18 mai 22h00.

ART 12 - AUTRES PROCEDURES

12.1 - Procédure Cérémonie de Départ et ordre de départ

12.1.1 - Cérémonie de Départ

La Cérémonie de Départ du **56^e Tour de Corse** se déroulera le Jeudi 16 mai à 20h30 à Calvi Citadelle.

La procédure sera précisée dans le Rallye Guide.

Il n'y aura pas de Parc Fermé après la Cérémonie de Départ.

12.1.2 - Parc Fermé de Départ

Les véhicules devront entrer en Parc Fermé de départ le vendredi 17 mai entre 06h15 et 07h15 aux horaires de convocation individuelles qui seront précisées par Additif.

Les voitures pourront être mise en Parc Fermé de Départ par un représentant du team.

12.1.3 – Ordre de départ et intervalles

Conformément à l'Art. 45 FIA-RSCRR.

12.2 - Pointage en avance

Les équipages sont autorisés à pointer en avance aux CH 6C et CH 11D sans encourir de pénalités.

12.3 - Echanges des carnets de contrôle

Les carnets de contrôle seront remis en début d'étape (CH 0 & CH 6D) et en début de section (CH 2B, CH 4B, CH 5B, CH 9B & CH 10B).

12.4 - Système de départ des épreuves spéciales

Système de compte à rebours électronique synchronisé au système de feu de départ.

Ce système, effectuant le compte à rebours par seconde, est clairement visible par l'équipage depuis sa position de départ.

L'horloge de départ affiche l'heure sous forme analogique.

Le disque est rouge entre les départs et devient jaune 5 secondes avant l'heure idéale de départ.

Les 5 dernières secondes sont accompagnées d'un "bip" avec un "bip" plus aigu lors du top départ.

Ce système sera couplé électroniquement à un dispositif de détection de ligne de départ qui est à 40 cm de la ligne de départ et qui enregistre tout éventuel départ anticipé

12.5 - Procédure et activités spéciales

12.5.1 - Procédure de sécurité en cas d'accident en épreuves spéciales

Tous les concurrents doivent être parfaitement au courant des Art. 39 & 40 et de l'Annexe III §5.5.4.2 & 5.5.4.3 du FIA-RSCRR détaillant les procédures à suivre en cas d'accident.

Ces procédures sont également incluses dans le road-book.

12.5.2 - Parcs d'Assistance

Il y aura 2 Parcs d'Assistance officiels : Corte & Ajaccio (points GPS dans Road Book).

Avant le départ du rallye une zone d'assistance officieuse sera mise à disposition des concurrents à Calvi ; cette zone d'assistance officieuse ne sera pas utilisée par les voitures concurrents après le TC0.

Horaires d'ouverture

Calvi (officieux)	Terrain entrée ville	mercredi 15 mai	de 07h30 à 21h00
		jeudi 16 mai	de 07h30 à 23h00
		vendredi 17 mai	de 05h30 à 11h00
Corte	Aérodrome	jeudi 16 mai	de 16h00 à 20h00
		vendredi 17 mai	de 06h30 à 22h00
Ajaccio	Aéroport	vendredi 17 mai	de 20h00 à 00h30
		samedi 18 mai	de 07h00 à 22h30

Pendant le rallye l'assistance devra être effectuée dans les parcs d'assistance (Corte & Ajaccio). **L'assistance en dehors des parcs est interdite.**

Conforme aux Art. 48, 49 & 50 FIA-RSCRR (les Art. 51 & 52 ne s'appliquent pas)

Dans les parcs d'assistance ne seront autorisés que deux véhicules d'assistance et un véhicule auxiliaire maximum par concurrent. **Ces véhicules devront obligatoirement être porteurs des autocollants «ASSISTANCE» ou «AUXILIAIRE».** Ces véhicules devront être impérativement stationnés dans la surface allouée à chaque concurrent. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par une amende de 500 € TTC.

Les équipages ayant une assistance commune devront le signaler lors de leur inscription.

Surfaces allouées dans les Parcs d'Assistance :

Team engagé ERC : 200 m²

Engagement supporté par un team ERC / Entité légale / Pilote prioritaire FIA :

140 m² pour une voiture engagée,

200 m² pour deux voitures,

50 m² par voiture supplémentaire,

Engagement amateur : 80 m² par voiture engagée.

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Les m² supplémentaires seront attribués en fonction des possibilités et du cahier des charges ERC, et seront facturés au tarif de 12 € TTC le m² (10,03 € HT).

Propreté et sécurité de votre emplacement

Chaque concurrent est responsable du comportement de ses équipes d'assistance.

Dans le Parc d'Assistance il est **obligatoire** de :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course **un extincteur pour foyers de types A, B, et C d'une capacité minimale de 5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3mx5m minimum).

- prendre en charge **l'enlèvement de ses déchets** au plus tard lorsque son équipe quitte les parcs d'assistance sous peine d'une pénalité immédiate de 500 € TTC.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € TTC par appareil.

La vidange des eaux usées, le lavage des véhicules et le piquetage au sol sont interdits sur les Parcs d'Assistance.

Le Comité d'Organisation vous remercie par avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse des véhicules (concurrents et assistances) dans les parcs d'assistance ne doit dépasser 30 km/h sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

12.5.3 - Nouveau départ après un abandon / Rallye 2

Voir Art. 46 FIA-RSCRR V1 ERC.

En cas d'abandon dans la 1^{ère} étape tout concurrent souhaitant repartir dans le rallye au départ de la 2^e étape doit confirmer son intention aussi rapidement que possible (et au moins une heure avant la publication de la liste de départ pour l'étape suivante) la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué dans le Rallye Guide et dans le Road-Book.

Toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Tout concurrent repartant ainsi ne figurera pas dans le classement final.

Au moment du passage de la voiture balai, les concurrents doivent préciser à cette voiture s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage.

En cas d'abandon définitif en cours d'épreuve le système de suivi de sécurité doit être restitué au Rallye HQ avant le samedi 18 mai 22h00.

12.5.4 - Dépannage

Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le passage de la voiture balai à l'issue du dernier passage dans cette ES, et à la discrétion du Directeur de Course

IMPORTANT : En cas de dépannage dans une épreuve spéciale ou sur le parcours de liaison les frais sont à la charge exclusive du concurrent, même si ce dépannage est effectué par un prestataire de l'organisation.

12.5.5 - Procédure d'arrivée

L'arrivée du rallye est au CH 11D.

Après leur passage sur le podium, les voitures des concurrents devront être immédiatement conduites au Parc Fermé final, à l'exception de celles convoquées aux vérifications techniques qui devront d'abord se rendre à ces vérifications.

Une contremarque sera remise à chaque concurrent à l'entrée du Parc Fermé.

Les voitures ne pourront ressortir du Parc Fermé que lorsqu'il aura été déclaré «ouvert» après publication du classement final, et sur présentation de la contremarque remise à l'entrée.

Une heure après la publication du classement final, le Parc Fermé sera ré ouvert au public et l'organisateur ne sera plus responsable des voitures.

12.5.6 - Infractions aux règles de circulation

Voir Art. 20 FIA-RSCRR.

Pendant les reconnaissances :

Tout excès de vitesse entraînera l'application de l'amende suivante par le Directeur de Course : 25 € par km/h au-dessus de la vitesse autorisée.

Les autres infractions entraîneront une amende appliquées par les Commissaires Sportifs.

Pendant le rallye :

Tout excès de vitesse entraînera l'application de l'amende suivante par le Directeur de Course : 25 € par km/h au-dessus de la vitesse autorisée.

- **1^{ère} infraction autre qu'un excès de vitesse : une** pénalité peut être appliquée par le Collège des Commissaires.

- **2^e infraction : pénalité en temps de 5 minutes minimum** à la discrétion du Collège des Commissaires

- **3^e infraction : exclusion** prononcée par le Collège des Commissaires.

12.5.7 - Shakedown

Il n'y a pas de shakedown officiel.

12.6 - Heure officielle utilisée pendant le rallye

Pendant toute la durée du Rallye l'heure officielle sera l'UTC + décalage horaire

ART 13 - IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Directeur de Course ES :	chasuble rouge lettres noires.
Chefs de Poste :	chasuble orange lettres noires soulignées
Commissaires :	chasuble orange lettres noires
Commissaires Techniques :	chasuble noire lettres blanches.
Points radio intermédiaires :	chasuble jaune logo point radio en bleu/noir.
Médecins :	chasuble blanche lettres rouges
Chargés Relations Concurrents :	chasuble rouge lettres blanches
Média :	chasuble verte lettres bleues

ART 14 – PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 18 mai au podium d'arrivée Place du Diamant à Ajaccio à partir de 20h00.

La procédure sera précisée dans le Rallye Guide.

Classement Général Scratch :

1^{er} 1 Coupe

1^{er} Team 1 Coupe

Classement ERC 4 roues motrices :

1^{er} 2 Coupes

2^e 2 Coupes

3^e 2 Coupes

1^{er} Team 1 Coupe

Classement ERC 2 roues motrices :

1^{er} 2 Coupes

2^e 2 Coupes

3^e 2 Coupes

1^{er} Team 1 Coupe

Classement ERC Production :

1^{er} 2 Coupes

2^e 2 Coupes

3^e 2 Coupes

1^{er} Team 1 Coupe

Tous les équipages classés recevront un trophée souvenir.

ART 15 - VERIFICATIONS FINALES RECLAMATIONS

15.1 - Vérifications finales

Les vérifications finales auront lieu au Garage du Golfe - Peugeot – 15 Cours Jean Nicoli – Ajaccio.

Les voitures convoquées aux vérifications techniques finales seront escortées par l'organisation entre le podium et les vérifications finales le samedi 18 mai 2013 à 20h30.

15.2 - Droits de réclamation

Voir Art. 55 FIA-RSCRR

Le droit de réclamation est de 500 €

15.3 - Droits d'appel

Montant du droit d'appel international (FIA) : 12.000 €

ANNEXES

Annexe 1 - Itinéraire

Annexe 2 - Programme des Reconnaissances

Annexe 3 – Chargés des Relations avec les Concurrents

Annexe 4 – Numéros de course et publicité

Annexe 5 – Combinaisons, casques et équipements de sécurité

APPENDIX I - ITINERARY ANNEXE I – ITINERAIRE

56 ^e TOUR DE CORSE - ERC						
16 au 18 Mai 2013						
LEG 1 - FRIDAY MAY 17th 2013 / VENDREDI 17 MAI 2013						
TC	Location	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car due
CH	Emplacement	Dist. ES	Dist. Liaison	Dist. Totale	Temps imparti	Dép. 1ère voit.
	Self refuel before Start Parc Fermé					
	Distance to next refuel	27,53	98,51	126,04		
0	Start Parc Fermé Out - CALVI CITADELLE					07:45
1	Le Fangu		28,85	28,85	00:35	08:20
SS 1	Le Fangu - ND de la Serra	27,53			00:03	08:23
RZ	Remote Refuel - Ponte-Leccia César Palace (69,66 km after SS1)					
1	Distance to next refuel	24,57	60,21	84,78		
1A	Regroup IN - Corte Citadelle		89,66	117,19	02:00	10:23
1B	Regroup OUT				00:18	10:41
2	Erbajolo		13,46	13,46	00:22	11:03
SS 2	Erbajolo - Pont d'Altiani 1	24,57			00:03	11:06
2A	Regroup IN - Corte Citadelle		20,60	45,17	00:50	11:56
2B	Regroup OUT				00:40	12:36
2C	Technical Zone IN - Corte airport		6,15	6,15	00:15	12:51
2D	Technical Zone OUT - Service IN				00:03	12:54
	Service A - CORTE AIRPORT	(52,10)	(158,72)	(210,82)	00:30	
2E	Service OUT					13:24
RZ	Refuel - Corte Airport (0,00 km after TC 2E)					
2	Distance to next refuel	38,52	89,31	127,83		
3	Barchetta		43,11	43,11	00:51	14:15
SS 3	Barchetta - La Porta 1	23,24			00:03	14:18
4	Taverna		27,05	50,29	01:00	15:18
SS 4	Taverna - Pont de Castirla	15,28			00:03	15:21
4A	Regroup IN - Corte Citadelle		13,00	28,28	00:38	15:59
4B	Regroup OUT				00:20	16:19
4C	Technical Zone IN - Corte Airport		6,15	6,15	00:15	16:34
4D	Technical Zone OUT - Service IN				00:03	16:37
	Service B - CORTE AIRPORT	(38,52)	(83,16)	(121,68)	00:30	
4E	Service OUT					17:07
RZ	Refuel - Corte Airport (0,00 km after TC 4E)					
3	Distance to next refuel	47,81	116,32	164,13		
5	Barchetta		43,11	43,11	00:51	17:58
SS 5	Barchetta - La Porta 2	23,24			00:03	18:01
5A	Regroup IN - Corte Citadelle		45,82	69,06	01:20	19:21
5B	Regroup OUT				00:20	19:41
6	Erbajolo		13,46	13,46	00:22	20:03
SS 6	Erbajolo - Pont d'Altiani 2	24,57			00:03	20:06
6A	Technical Zone IN - Corte Airport		13,93	38,50	00:45	20:51
6B	Technical Zone OUT - Service IN				00:05	20:56
RZ	Remote Refuel - Corte airport (0,00 km after TC 6B)					
4	Distance to next refuel	0,00	93,02	93,02		
6C	Parc Fermé IN - AJACCIO (early check-in allowed)		86,52	86,52	02:00	22:56
	Leg 1 totals	(138,43)	(444,72)	(583,15)		
Sunrise : 06h02 / Sunset : 20h40					V4b - 01/03/2013	

Section 1

Section 2

Section 3

Section 4

Section 5

56^e TOUR DE CORSE - ERC

16 au 18 Mai 2013

LEG 2 - SATURDAY 18th MAY 2013 / SAMEDI 18 MAI 2013

TC	Location	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car due
CH	Emplacement	Dist. ES	Dist. Liaison	Dist. Totale	Temps imparti	Dép. 1ère voit.
6D	Parc Fermé Out - AJACCIO					09:15
6E	Service IN		6,00	6,00	00:15	09:30
Service C - AJACCIO AIRPORT			(92,52)	(92,52)	00:45	
6F	Service OUT					10:15
RZ	Refuel - Renault Total (0,50 km after TC 6F)					
5	Distance to next refuel	43,59	83,20	126,79		
7	Carbuccia		19,07	19,07	00:30	10:45
SS 7	Carbuccia - Tavera 1	16,89			00:03	10:48
7A	Regroup IN - Sarrola - Sarrola rugby stadium		23,67	40,56	00:45	11:33
7B	Regroup OUT				00:18	11:51
8	Sarrola		7,46	7,46	00:12	12:03
SS 8	Sarrola - Liamone 1	26,70			00:03	12:06
RZ	Remote Refuel - Renault Total - RN193 (33,50 km after ss8)					
6	Distance to next refuel	22,47	57,00	79,47		
9	Marato		54,00	80,70	01:28	13:34
SS 9	Marato - Acqua Doria	22,47			00:03	13:37
9A	Regroup & Technical Zone IN - Ajaccio Airport		36,00	58,47	01:05	14:42
9B	Regroup OUT - Service IN				00:55	15:37
Service D - AJACCIO AIRPORT		(66,06)	(140,20)	(206,26)	00:30	
9C	Service OUT					16:07
RZ	Refuel - Renault Total (0,50 km after TC9C)					
7	Distance to next refuel	43,59	91,70	135,29		
10	Carbuccia		19,07	19,07	00:30	16:37
SS 10	Carbuccia - Tavera 2	16,89			00:03	16:40
10A	Regroup IN - Sarrola rugby stadium		23,67	40,56	00:45	17:25
10B	Regroup OUT				00:26	17:51
11	Sarrola		7,46	7,46	00:12	18:03
SS 11	Sarrola - Liamone 2	26,70			00:03	18:06
11A	Technical Zone IN - Ajaccio Airport		36,00	62,70	01:10	19:16
11B	Technical Zone OUT - Service IN				00:03	19:19
Service E - AJACCIO AIRPORT		(43,59)	(86,20)	(129,79)	00:10	
11C	Service OUT					19:29
11D	Holding IN - Finish - Ajaccio (early check-in allowed)		6,00	6,00	00:16	19:45
Podium Ceremony						(20h00)
Leg 2 totals		(109,65)	(238,40)	(348,05)		

Sunrise : 06h02 / Sunset : 20h40

V4b - 01/03/2013

TOTALS OF THE RALLY

	SS	Liaison	Total	% *
LEG 1 Sections 1-2-3-4-5 6 SS	138,43	444,72	583,15	23,74%
LEG 2 Sections 6-7-8-9 5 SS	109,65	238,40	348,05	31,50%
TOTAL - 11 SS	248,08	683,12	931,20	26,64%

* % = the percentage of the total distance of special stages

* % = pourcentage de la distance totale des épreuves spéciales

APPENDIX II
RECONNAISSANCE SCHEDULE
 Maximum two passages through each SS

ANNEXE II
PROGRAMMES DES RECONNAISSANCE

Deux passages maximum dans chaque ES

TUESDAY MAY 14 MARDI 14 MAI	
from 09:00 to 11:00 / de 09h00 à 11h00	SS / ES 9 MARATO - ACQUA DORIA
from 12:00 to 15:30 / de 12h00 à 15h30	SS / ES 8/11 SARROLA - LIAMONE
from 15:00 to 19:30 / de 15h00 à 19h30	SS / ES 7/10 CARBUCCIA - TAVERA
WEDNESDAY MAY 15 MERCREDI 15 MAI	
from 07:30 to 09:15 / de 07h30 à 09h15	SS / ES 2/6 ERBAJOLO - PONT D'ALTIANI
from 09:30 to 12:00 / de 09h30 à 12h00	SS / ES 4 TAVERNA PONT DE CASTIRLA
from 11:45 to 15:45 / de 11h45 à 15h45	SS / ES 3/5 BARCHETTA - LA PORTA
from 16:00 to 20:00 / de 16h00 à 20h00	SS / ES 1 LE FANGU - ND DE LA SERRA

APPENDIX III – COMPETITOR RELATION OFFICERS
ANNEXE III – CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS



Simone SCHLEIMER



Sophie ARGELES



APPENDIX IV – COMPETITION NUMBERS AND ADVERTISING
ANNEXE IV – NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE



COMPETITION NUMBERS AND MANDATORY ADVERTISING :
(see FIA-RRSR Art. 18 & 19 for exact location)

- A – Two front doors panels (67cm x 17cm)
- B – One rear window panel (30cm x 10cm)
- C – One rear window number (14cm high)
- D – Two side windows numbers (20cm high)
- E – Two driver's & co-driver's names (*)
- F – One roof panel (50cm x 52cm)
- G – One front plate (43cm x 20cm)
- H – One front windscreen ERC stripe (15cm high)
- I – One rear windscreen ERC stripe (8cm high)
- J – Two side mirrors ERC stickers
- K – One windscreen identification number (21cm x 14cm)
- L – One rear identification number (21cm x 14cm)
- (*) These stickers are not provided by the organiser.

OPTIONAL ADVERTISING :

- M – One front registration plate sticker (52cm x 110cm)

NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE OBLIGATOIRE :
(voir FIA-RSCRR Art. 18 & 19 pour emplacements exacts)

- A – Deux panneaux de portières (67cm x 17cm)
- B – Un panneau de vitre arrière (30cm x 10cm)
- C – Un numéro de vitre arrière (14cm high)
- D – Deux numéros de vitres latérales (20cm high)
- E – Deux noms des pilotes et copilotes (*)
- F – Un panneau de toit (50cm x 52cm)
- G – Une plaque avant (43cm x 20cm)
- H – Un bandeau ERC de pare-brise (15cm high)
- I – Un bandeau ERC de lunette arrière (8cm high)
- J – Deux stickers ERC de rétroviseurs extérieurs
- K – Un numéro d'identification de pare-brise (21cm x 14cm)
- L – Un numéro d'identification arrière (21cm x 14cm)
- (*) Ces stickers ne sont pas fournis par l'organisateur.

PUBLICITE FACULTATIVE :

- M – Un sticker plaque d'immatriculation avant (52cm x 110cm)

IDENTIFICATION NUMBER

Rear of the car : the identification number provided by the organiser has to be positioned at the same location as the original registration number plate. It must be centered, and the upper edge at the same height as the upper edge of the original plate. On each side (right and left) of the identification number a width of at less 155 mm must remain with a single colour, without lettering or decoration (total: 155 + 210 + 155 = 520 mm = size of a French registration plate). The lighting of this site should work.

Front of the car : the identification number provided by the organiser has to be positioned at the right side of the windscreen. (see exact location on drawing below).

The original emplacement of the original front registration plate (520 x 110) is for the exclusive use of the organiser for optional advertising. This original emplacement cannot be used by the competitors.

NUMERO D'IDENTIFICATION

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise.

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être utilisé par les concurrents.

APPENDIX V – OVERALLS, HELMETS AND SAFETY REQUIREMENTS (REMINDERS FIA APPENDIX L)

All the entrants and drivers are reminded of the Appendix L to the FIA International Sporting Code, in particular regarding Chapter III – Drivers' Equipments (helmets, flame-resistant clothing, frontal head restraint (FHR) and safety belts).

Clothing comprising overalls, gloves (optional for co-drivers), long underwear, balaclavas, socks and shoes must be homologated to FIA 8856-2000.

Il est rappelé aux concurrents et pilotes l'obligation de connaître et de se conformer au Chapitre III de l'Annexe L du Code Sportif International de la FIA relatif à l'équipement des Pilotes (casques, vêtements ignifugés, systèmes de retenue frontale des têtes (RFT) et ceintures de sécurité).

Vêtements comprenant combinaisons, gants (facultatifs pour les co-pilotes), sous-vêtements longs, cagoules, chaussettes et chaussures homologués selon les normes FIA 8856-2000.